



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)

Numéro de la demande : 2017-1062
Demande : Catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette
d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Express SG EUP
Numéro d'homologation : 28606
Principe actif (p.a.) : Tribénuron-méthyle 50 %
Numéro de document de l'ARLA : 2752056

Contexte

L'herbicide Express SG EUP est homologué pour la suppression en postlevée de certaines latifoliées dans le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver et l'orge de printemps, ainsi que dans les terres en jachère, lorsqu'il est utilisé en mélange en cuve avec d'autres herbicides indiqués sur l'étiquette, dont l'herbicide DuPont GP, à des doses de 52 et 70 g/ha dans le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver. La suppression du canola spontané (stade de 1 à 6 feuilles) figure déjà sur l'étiquette de l'herbicide Express SG EUP utilisé en mélange en cuve avec l'herbicide DuPont GP à la dose maximale (70 g/ha). Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Express SG EUP afin d'y inclure une allégation relative à la suppression du canola spontané (stade de 1 à 3 feuilles) lorsque ce produit est appliqué en mélange en cuve avec l'herbicide DuPont GP (n^o d'homologation 32068) à la dose minimale de 52 g/ha dans le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés à l'appui incluent des données provenant d'essais en champ. Les résultats obtenus indiquent que l'application de l'herbicide Express SG EUP dans un mélange en cuve avec l'herbicide DuPont GP, à la dose minimale de 52 g/ha, permet une suppression acceptable du canola spontané au stade de 1 à 3 feuilles.

La modification demandée fournira aux producteurs une option plus économique pour la suppression du canola spontané en début de saison dans le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver, que le même mélange en cuve avec l'herbicide DuPont GP appliqué à la dose plus élevée (70 g/ha).

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et elle juge que les renseignements sont suffisants pour appuyer la modification demandée concernant l'homologation de l'herbicide Express SG EUP.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 2734848 2017, Express SG EUP Herbicide + DuPont GP Herbicide for control of volunteer canola in wheat, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.1, and 10.2.3.3(B).

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.